

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

COMMUNE DE MFOU

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTEMENT DES AFFAIRES GENERALES

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

CENTRE REGION

MEFOU AND AFAMBA'S DIVISION

MFOU COUNCIL

SECRETARIAT GENERAL

GENERAL'S DEPARTMENT AFFAIRS

PUBLICS CONTRACTS OFFICE

NS REF : N°_16_/D/C.MFOU/SG/SMP/23

VS REF :

Décision N°16/D/C.MFOU/SG/SMP/23 du 09 OCT 2023

Portant attribution du Dossier de Consultation N°_001/_DC/C.CMFU/SMP/2023 DU 03 octobre 2023 RELATIF A LA REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIQUE DE LA VILLE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DE CENTRE.

Maitre d'ouvrage : Maire de la Commune de Mfou ;

Financement : MINDEVEL;

Exercice : 2023

Le Maire de la Commune de Mfou, Maitre d'Ouvrage,

Vu la Constitution,
Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées,
Vu la loi n°2020/27 du Décembre 2022 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le Décret N° 93/322 du 25 Novembre 1993 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°77/203 du 29 Juin 1977 déterminant les communes et leurs ressort territorial,
Vu le Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012,
Vu le Décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics,
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant code des Marchés Publics;
Vu la Circulaire N°0000001/19/MINEE/SG/DMRE du 12/02/2019 prescrivant certaines modalités d'exécution des ouvrages d'approvisionnement en milieu rural
Vu le Dossier relatif à la consultation sus visée,

DECIDE :

Article 1^{er} : LA LETTRE COMMANDE N°12/LC/C.CMFOU/SMP/2023, PASSEE APRES le Dossier de Consultation N°001/AONR/C-MFOU/CIPM DU 03 octobre 2023, EN PROCEDURE D'URGENCE POUR LA REHABILITATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIQUE DE LA VILLE DE MFOU, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, REGION DE CENTRE est attribuée aux :

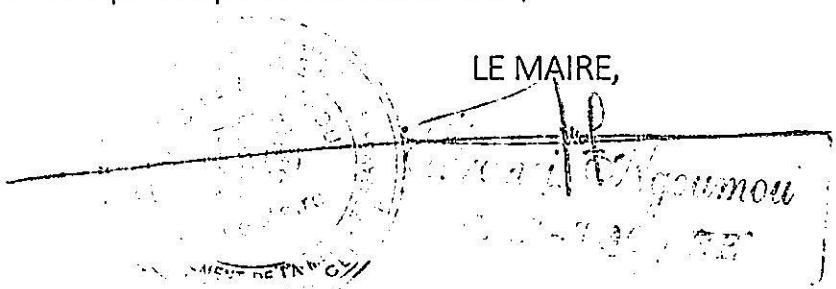
| Attributaire | Montant TTC F CFA | Délais |
|---|-------------------|---------|
| ETS LUGUY ET SCIE BP : 441 YAOUNDE Tél : 674 72 72 35 | 28 500 000 | 01 mois |

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout ou besoin sera. /-

Ampliations :

- ARMP
- CIPM/MFOU
- DD MINMAP/MAF
- DD MINEPAT/MAF
- DD MINEE/MAF
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- ARCHIVES
- CHRONO

LE MAIRE,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. LE MAIRE DE MFOU' (Mayor of Mfou). The signature is somewhat stylized and includes a small drawing of a person's head at the end of the line.